

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 09
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 08 mars 2024
Convocation affichée le : 08 mars 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIUO donne pouvoir à Céline ROUVRAIS, Dominique ABALAIN donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS, Nadine CORBEL donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Claude PAPADOPOULOS donne pouvoir à Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération
2024/16

Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés en 2022

	Taux 2023
Taxe foncière bâtie	37.41 %
Taxe foncière non bâtie	41.74 %
Taxe habitation	13.51 %

Présentation d'une simulation pour des augmentations de 0.50, 1, 1.5 points sur les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties, des taxes d'habitation des résidences secondaires

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de garder les taux suivants :

- taxe foncière bâtie : 37.41 %
- taxe foncière non bâtie : 41.74 %
- taxe d'habitation : 13.51 %

Après avoir pris connaissance des taux proposés par les finances publiques et en avoir délibéré et procédé au vote

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit.
 - taxe foncière bâtie : 37.41 %
 - taxe foncière non bâtie : 41.74 %
 - taxe d'habitation : 13.51 %
- De charger Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux.

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BRANDILLY

